

Séance du 8 février 2010

A une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité tenue à la salle du Conseil, lundi, le 8 février 2010, à 20h00.

Sont présents:

M. Éric Duhamel,
M. Yves Durand,
Mme Fleure Catafard,
Mme Jocelyne Calvé,
M. Jacques Martin,
M. André Drouin,

tous conseillers et formant la totalité du Conseil sous la présidence de M. Guy Desjarlais, maire.

2010.2.19 Ouverture de l'assemblée

L'assemblée est ouverte à 20h00 sur proposition de Mme Jocelyne Calvé, appuyée par Mme Fleure Catafard.

2010.2.20 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté tel que présenté sur motion de M. Éric Duhamel, appuyée par M. André Drouin.

2010.2.21 Approbation des procès-verbaux

Le secrétaire-trésorier donne lecture des procès-verbaux des 11 et 25 janvier dernier après quoi il est proposé par M. Yves Durand, appuyé par M. Jacques Martin, et résolu que lesdits procès-verbaux soient approuvés tels que rédigés.

Communications du Conseil

Période de questions

Règlement d'emprunt

_____ Cet item est remis à une date ultérieure.

2010.2.22 Formation des élus

Il est proposé par M. Éric Duhamel, appuyé par Mme Fleure Catafard, et résolu que le secrétaire-trésorier procède à l'inscription des membres du Conseil à la session de formation « *Rôles et responsabilités des élus – module 1* » dispensé par la Fédération québécoise des municipalités le 27 février prochain à Yamachiche.

2010.2.23

Versement de la taxe sur les services téléphoniques

ATTENDU que l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 274.73 et 244.74 de la Loi sur la fiscalité municipale et qu'elle doit faire remise aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 de la taxe imposée sur les services téléphoniques;

ATTENDU que la Municipalité désire que l'Agence fasse plutôt remise directement à l'organisme qui lui offre les services de centre d'urgence 9-1-1 dès que la chose sera possible;

Il est proposé par M. Éric Duhamel, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu que la Municipalité demande à l'agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser dès que possible, à la Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches dont le siège social est situé au 463 boulevard Renault, C. P. 5128, Beauceville, G5X 3P5, pour et à l'acquit de la municipalité toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la Loi sur la fiscalité municipale qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées.

Cible Famille Brandon

Considérant que la municipalité a augmenté la subvention versée à Cible Famille Brandon pour l'année en cours, elle n'entend pas participer à cette campagne de financement.

2010.2.24

Ambulance St-Gabriel Roussin

ATTENDU que « Ambulance St-Gabriel Roussin » a son point de service à Ville de Saint-Gabriel aux fins d'opérations pour les municipalités de Mandeville, Saint-Cléophas-de-Brandon, Saint-Damien-de-Brandon, Saint-Gabriel-de-Brandon, Saint-Norbert, Ville de Saint-Gabriel et Saint-Didace

ATTENDU que, depuis le 1^{er} août 2008, des transformations d'horaires ont bouleversé la prestation de services offerte aux citoyens qui se traduit par la perte d'une équipe d'ambulanciers;

ATTENDU qu'en date du 1^{er} avril 2009, une nouvelle répartition des horaires entre « Ambulance Berthier » et « Ambulance St-Gabriel Roussin » devait venir rétablir la situation;

ATTENDU que, selon la liste des priorisations de 2009 fournie par l'Agence de la Santé et des Services Sociaux de Lanaudière, la zone de Saint-Gabriel a été retirée au lieu d'y être priorisée suite à un imbroglio sur la répartition des heures attendues de « Ambulance Berthier » qui, au détriment de Saint-Gabriel, a pu finalement récupérer toutes ses heures;

ATTENDU qu'il est inconcevable que Saint-Gabriel et les municipalités énumérées ci-devant se retrouvent dans la seule zone ambulancière de la région de Lanaudière à n'avoir qu'un seul véhicule ambulancier pour répondre à plus de mille (1 000) appels d'urgence par année, en plus de son unité pour personnes obèses;

ATTENDU qu'il est facile de constater une grande disparité si l'on se compare à la zone de Saint-Donat qui possède deux véhicules pour répondre à un nombre d'appels de 300 à 350 par année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Fleure Catafard, appuyé par M. Jacques Martin, et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Didace appuie Ville de Saint-Gabriel qui a adopté une résolution similaire et demande à l'Agence de la Santé et des Services Sociaux de Lanaudière de rétablir la zone Saint-Gabriel en priorité 1 en ce qui a trait aux ajouts d'horaires pour le 1^{er} avril 2010.

Rapports

Le secrétaire-trésorier dépose au conseil la liste des permis émis en janvier ainsi que le suivi du budget pour la même période.

2010.2.25

Avis de motion (municipalisation de chemins)

M. Yves Durand donne avis de motion qu'à une session ultérieure de ce Conseil il présentera ou fera présenter un règlement régissant la municipalisation de nouveaux chemins.

2010.2.26

Félicitations à M André Villeneuve

Suite à la nomination de M. André Villeneuve, député de Berthier, à titre de porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales, il est proposé par M. Éric Duhamel, appuyé par M. Yves Durand, et résolu que le Conseil municipal de Saint-Didace lui offre ses sincères félicitations.

2010.2.27

Comptes

Il est proposé par M. Éric Duhamel, appuyé par M. André Drouin, et résolu que la liste des factures courantes, au montant de 94 869.00 \$, soit approuvée et que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à effectuer le paiement.

2010.2.28

Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 20h45 sur proposition de Mme Jocelyne Calvé, appuyée par M. Jacques Martin.